



## REGLEMENT

*Article 1 :* L'association l'Arbre des Lettres organise un concours de nouvelles.

*Article 2 :* Ce concours est ouvert à toute personne écrivant en français, âgée de plus de 16 ans.

*Article 3 :* Thématique du concours : « La Loire dans tous ses états »

Restrictions : Les textes proposés seront inédits et écrits en français.

Les textes ne peuvent avoir reçu d'autres prix. Les membres du bureau de l'association ne peuvent participer.

Il ne sera accepté qu'une seule nouvelle par concurrent.

*Article 4 :* Le texte devra se présenter comme suit :

Format de la page : A4 (21 x 29,7cm)

Police de caractère : Times New Roman

Grandeur de caractère : corps 12

Interligne : 1,5

Des marges : 3-4 cm.

La nouvelle ne devra pas excéder 8 pages et portera un titre.

*Article 5 :* La nouvelle sera envoyée en TROIS exemplaires et sera adressée au siège de l'association l'Arbre des Lettres

Au 5 rue Adolphe Crespin 45000 Orléans avant le 3 juin 2011

La nouvelle, avec son titre, sera dactylographiée, simplement au recto et les pages seront numérotées et agrafées.

Sur papier libre, figureront le titre et les coordonnées complètes de l'auteur ainsi qu'une adresse e-mail.

*Article 6 :* La participation aux frais est de 5 euros, à adresser par chèque à l'ordre de l'association l'arbre des lettres.

*Article 7 :* Liste des prix

1<sup>er</sup> prix : un Ebook ou une session de quatre jours d'atelier d'écriture au lac d'Eguzon (Indre) avec l'association l'arbre des lettres (Hébergement et repas compris) et la publication de la nouvelle dans un organe de presse.

2<sup>ème</sup> prix : un Ipod ou un week-end d'écriture sur les bords de la Loire avec l'association l'arbre des lettres

Du 3<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> prix : des livres et des abonnements à diverses revues, des chèques cadeaux, des nécessaires à écriture...

*Article 8 :* Membres du jury

Le jury sera composé de professionnels du livre (Libraire, bibliothécaire), professionnels de l'écriture (Auteurs), d'officiels de la mairie d'Orléans, de la médiathèque, de lecteurs.



*Article 9 :* Les résultats seront proclamés au mois de septembre 2011 à l'auditorium de la médiathèque d'Orléans, dans le cadre du Festival de Loire.  
Les gagnants auront été prévenus au préalable par courrier.

*Article 10 :* Les décisions du jury sont sans appel. Le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du règlement et des décisions du jury.

*Article 11 :* Tous les participants au concours bénéficieront d'une réduction de 25% s'ils souhaitent participer aux ateliers d'écriture proposés par l'Arbre des Lettres.

